

L'ÉDITO DU MAIRE

E RÉSULTAT des dernières élections européennes ne laisse pas espérer des lendemains sereins. Des querelles picrocholines parmi les partis politiques ont été la cause de l'abandon des grands enjeux qui attendent les pays européens. Chacun, selon sa sensibilité, en est conscient. Sans revenir sur les risques encourus par l'approche franco-française de cette élection, je crois que la vraie question que nous devons nous poser est : « voulons-nous vivre en paix et en harmonie avec le monde, avec nos frères européens, avec nos voisins, avec nous-mêmes ? »

SA MODESTE échelle, la municipalité œuvre pour construire un environnement plus agréable et plus humain pour chaque habitant. Les contraintes extérieures sont parfois prégnantes et ralentissent les projets que nous nous étions engagés à réaliser. Nous poursuivons néanmoins nos efforts afin de les faire aboutir au plus vite.

Parmi ceux-ci:

- l'aménagement du Pôle de Services à la Population (Maison Baron) est en phase d'appel d'offres et verra le chantier débuter à le rentrée (subventionné à 70 %);
- le vieux garage des services techniques a retrouvé un aspect présentable et des portes neuves vont être installées prochainement;
- l'assainissement du bâtiment de la mairie et de l'école sera réalisé concomitamment avec l'aménagement de le la Maison Baron (subventionné à 70 %);
- l'installation de points lumineux dans les hameaux et le remplacement des ampoules des candélabres du bourg par des leds intelligents sera réalisé par le SDEY – Syndicat d'Electrification – (subventionné à 70 %);
- un véhicule électrique devrait nous être



((

Le rôle
de l'action
municipale est
de préparer
notre village
aux enjeux
de demain.
Nous œuvrons
à relever les
challenges
qui feront
l'agrément de
Sainpuits dans
les années qui
viennent.

livré pour les services techniques au début de l'été (subventionné à 80 %);

• les abords de l'église et de la salle des fêtes seront réaménagés à l'automne (subventionné partiellement à 30 %).

TE TIENS à remercier tout particulièrement les bénévoles qui œuvrent dans les associations de Sainpuits. Leurs actions se développent et elles organiseront encore de nombreuses manifestations au cours des mois à venir. Vous en trouverez le calendrier dans les pages qui suivent.

Je profite également de cet éditorial pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de Sainpuits. Nous mettons tout en œuvre pour que nos choix les satisfassent pleinement.

E RÔLE de l'action municipale est de préparer notre village aux enjeux de demain. Nous œuvrons à relever les challenges qui feront l'agrément de Sainpuits dans les années qui viennent : la préserver de notre patrimoine, assurer la transition technologique (installation de la fibre optique), réduire certains risques (engagement dans le cycle zéro phytosanitaire pour ce qui est de l'action publique). C'est aujourd'hui que se forge le village que nous souhaitons confier aux générations qui vont nous suivre!

ra quelques contraintes et déceptions, collectives et individuelles. Mais je reste persuadé qu'en toute circonstance, nous devons afficher une belle solidarité et une réelle fraternité car la vraie richesse d'un village n'est pas faite d'argent, elle est humaine.

Je vous souhaite à tous une excellente saison estivale.

Xavier Parent

2020... vers un proche engagement?

Vous l'avez compris c'est bientôt l'année du renouvellement du conseil municipal. Sainpuits n'échappera pas aux transformations profondes qui se dessinent au niveau national. Notre village devra mesurer ce qui lui permettra de vivre en préservant son identité et son intérêt pour un fonctionnement à la mesure du souhait de ses habitants.

La sirène des communes nouvelles retentit en laissant la population choisir par l'intermédiaire de ses nouveaux élus sa destinée. C'est pourquoi un article le plus objectif possible est consacré dans ce bulletin expliquant le minimum d'informations à connaître pour se faire une opinion sur la question.

Avec l'expérience de ceux qui ont déjà franchi le pas quelques impératifs demeurent constants : Le premier étant de prendre son temps en partageant toutes les idées et les questions, en s'informant sur les finances de la ou les communes (gestion et financement), en ne voulant pas favoriser une commune plus que l'autre.

La réussite d'une telle structure est liée à l'entente des maires et à l'investissement des conseillers municipaux. Ultime stade de réflexion, la commune nouvelle aura-t-elle plus de poids dans l'intercommunalité en représentant 1 000 habitants au lieu de 300 dans un panorama de 38 000 habitants. Telle est la véritable question.

Jacques Bouzat

Dates à retenir

Les Resto-Marchés

Tous les dimanches à partir du 7 juillet et jusqu'à la fin du mois d'août à partir de 18 h 30.

Fête de la Madeleine

Les 20, 21 et 22 juillet 2019.

État civil

DÉCÈS

28/02/2019 M^{me} Martine EUGÈNE

La municipalité s'associe à la douleur de la familles endeuillée.

Sommaire

L'édito du maire

P 2

Élections municipales de 2020 Dates à retenir

État civil

P 3

L'Intercommunalité

P 4-5

Le conseil régional

P 6

Les conseils municipaux

P 7-8-9

La vie des associations P 10-11-12

Brèves de village

P 13

L'histoire de Flacy

P 14-15-16

La commune nouvelle ; définition

P 17

Photos

P 18-19

Le dossier santé

P 20

Météo et Sainpuits

P 21

Ode à la campagne ; poème

P 22

Loisirs P 23

Informations pratiques

P 24

Rédaction :

Jacques Bouzat

Éditeur de la publication :

Mairie de Sainpuits

Directeur de la publication :

Xavier Parent

Maquette, mise en page :

Frédéric Fabre Impression :

Édéris, Cosne-Cours-sur-Loire

L'intercommunalité



Projet de Maison de Santé

Le Conseil décide de lancer une consultation pour recruter un maître d'œuvre chargé de concevoir et réaliser une maison de santé à Courson-les-Carrières et autorise le président à prendre toutes les décisions exécutoires.

Achat de défibrillateurs



Accord pour une convention définissant la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs et la désignation de l'intercommunalité de Puisaye-Forterre comme coordinateur.

Gestion des déchets pour les particuliers

Foyers	Tarifs annuels 2019
1 personne	190,65 €
2 personnes	218,15 €
3 personnes et plus	242,50 €
Residences secondaires	218,15 €

Les tarifs sont adoptés par le Conseil : Pour 43 voix Abstention..... 5 voix La facturation est établie semestriellement.

Acquisition d'un broyeur

En raison de la vétusté du broyeur actuel et de l'échéance du contrat d'entretien le conseil décide de le remplacer en lançant un marché à procédure formalisée.

Finances

Le conseil procède à la souscription d'un emprunt bancaire pour financer l'achat de matériel dentaire pour le cabinet dentaire de Saint-Fargeau d'un montant de 87 670,00 €. La durée du prêt est de 10 ans dont l'objet est de financer les investissements.

Les taux des taxes restent fixes et le budget 2019 prévoit des « arbitrages ». Il est en recul avec la demande du président



de la communauté de diminuer de compétences vice-présidents. Si

prévu qu'il s'alourdira au cours des prochains exercices en raison des investissements prévus pour la construction du siège social et pour la construction de la piscine couverte. Le président regrette la réduction des actions et déclare la nécessité de « fermer le robinet des subventions ». Le budget principal s'équilibre en recette et dépenses de fonctionnement à 13 096 370 € et à 4 659 040 € en investissement. Les recettes sont de 12 millions d'euros apportées par les taxes et sont redistribuées en partie à hauteur de 4 095 848€ aux communes par le biais des compensations et 1 371 473 € à l'État au titre du FNGIR. Les subventions accordées concernent les budgets annexes, les associations, les actions culturelles et sportives, les crèches associatives.

Construction d'un nouveau siège social

Un sinistre étant survenu dans les locaux de la communauté de Saint-Fargeau, le conseil considère la nécessité de construire une surface de 300 m² de bâtiments modulaires sur la Z.A. de Toucy pour réunir l'ensemble du pôle aménagement et développement économique, soit 18 postes de travail, avec un accueil, une salle de réunion et des locaux sociaux (sanitaire, office) dans l'attente de la livraison du futur siège communautaire à Saint-Fargeau en fin 2020 début 2021 estimée à 180 000 € HT.



Tourisme. Quel avenir pour le chemin de fer de Puisaye?

Le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) est propriétaire des voies ferrées entre Charny et Saint-Fargeau. Ne parvenant plus à rénover le rail, le SIVU diminue la redevance du train touristique et souhaite que son activité soit reprise par la communauté de commune. Ne pouvant plus 10 % le budget des faire face principalement au remplacement nécessaire des des traverses dans la partie sud de l'ancienne ligne, le train touristique ne peut plus circuler ente Toucy et Moutiers-en-Puil'endettement total saye. Seule la portion entre Toucy et Villiers-Saint-Benoît de la Communau- est encore viable. Le président du SIVU précise la menace té est décrit comme de la faillite conscient du préjudice porté au tourisme local. « satisfaisant » il est Or la communauté de communes de Puisaye-Forterre qui



L'intercommunalité



a la compétence Tourisme aurait la possibilité de reprendre l'activité du SIVU ce que refuse le président de l'intercommunalité. Assisterons-nous à la mort programmée d'une activité plébiscitée par des milliers de personnes qui associée à la pratique du cyclo rail avait un impact positif pour notre territoire? Il reste de cet abandon l'état d'une voie en désuétude hélas trop visible en entrant à Saint-Sauveur.

Les entretiens de Champignelles

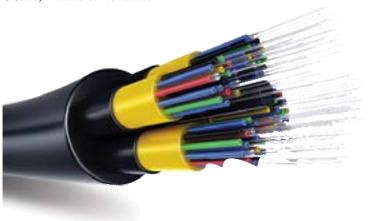
Ils ont pour but d'organiser chaque année une session de formation des maires de Puisaye-Forterre. Dans le cadre de l'Europe cette rencontre est associée à la visite d'un pays de cette zone en l'occurrence la Roumanie permettant d'avoir les informations pour harmoniser les échanges entre les deux pays. L'importance et la diversité des intervenants débouchent sur des mises au point nécessaires à rappeler, telle celle du président des maires ruraux de France déclarant : « Les avantages de l'intercommunalité supposent que soit clairement circonscrite son action dans les limites de ce que l'échelon communal ne peut faire à son niveau. Sa structure doit être la plus souple possible c'est-à-dire faire à plusieurs ce que l'on fait mal tout seul mais dans un aucun cas l'intercommunalité ne doit remplacer la commune. »



La loi NOTRe¹ porte atteinte à l'autonomie communale avec le transfert de compétence PLU et celui de l'eau et de l'assainissement. Le pôle urbain ne doit pas être privilégié aux dépens de la ruralité et celle-ci rester une préoccupation majeure dans l'avenir.

Internet

Pour Sainpuits, commune en avance sur la réalisation des travaux de rénovation, la technologie développe la fibre optique jusqu'au sous-répartiteur du centre bourg au niveau de la place de l'Église pour une diffusion par les lignes en cuivre. Le débit pourra atteindre jusqu'à 30 mégabits par seconde en fonction de l'état de la ligne en cuivre et de la distance avec le sous-répartiteur. La participation financière de l'intercommunalité est prévue et devrait permettre la mise en oeuvre du dispositif dans un temps très court avec un suivi de contrôles par Orange avant la mise en service. Pour les maisons les plus isolées ne pouvant pas bénéficier du très haut débit terrestre par fibre optique, la Région Bourgogne-Franche-Comté propose l'alternative nommée Rcube. Cette technique permet l'accès à Internet par le biais du très haut débit radio. Les informations sont disponibles en contactant les opérateurs concernés comme Ozone, Alsatis et Nordnet.



1 La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions. Elle est complétée par une loi qui modifie le découpage des régions et présente le calendrier électoral des élections régionales et départementales.

Le texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique. Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

Le département reste responsable des compétences de solidarité.

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1er janvier 2020.

Le conseil régional



Témoignage de la présidente

Marie-Guite Dufay au nom de la région traduit son émotion au chevet de Notre-Dame.

« Nous ne pouvons rester insensibles à l'incendie qui a ravagé Notre-Dame de Paris. Tout comme moi, le monde entier s'en est ému. C'est notre histoire, notre culture, notre patri-

dont les modalités sont encore à définir en fonction du type de chantier qui sera lancé pour la reconstruction : mobilisation de notre filière bois ? Plan de formation pour les ouvriers et techniciens du bâtiment dont les compétences très spécifiques risquent de manquer? Nous avons une respon-

sabilité forte en matière d'orientation et de formation. Nous l'assumerons avec énergie et enthousiasme pour participer pleinement à ce chantier hors du commun.»

Demande de bourse

La Région a harmonisé son dispositif de bourses d'études sanitaires et sociales pour l'ensemble des étudiants inscrits

dans les instituts situés sur son territoire, quelle que soit l'innovation touristique. leur adresse de résidence. La saisie des demandes en ligne au titre de l'année 2019-2020 sera possible à compter de juillet, jusqu'au 31 octobre 2019. Plus de renseignements En remplacement des trains Corail en fin de vie en 2023 sur le site du conseil régional :

https://www.bourgognefranchecomte.fr/demande-de-boursesanitaire-et-sociale

Ticket mobilité : 30 euros par mois

La création d'un ticket mobilité — une aide au carburant pour les salariés les plus modestes — a été actée lors de l'assemblée plénière du 29 mars 2019.

91% des habitants ruraux utilisent la voiture comme moyen de transport. C'est plus une nécessité qu'un choix. En parallèle 25 % des Français refusent un emploi pour un problème de mobilité. Pour pallier ce fait, la région propose la mise en place d'un ticket mobilité dont le fonctionnement est celui du ticket restaurant. Les 30 € sont pris en charge à partie égale 15 € par la région et 15 € par l'employeur.

Cette aide s'adresse aux salariés qui touchent jusqu'à deux fois le smic et qui doivent faire plus de 30 km pour se rendre à leur travail sans autres solutions de transports collectifs. Le dispositif a été finalisé par les syndicats et le patronat. Il est mis en œuvre à compter du 1er mai 2019.

Contrat régional Forêt-Bois

L'assemblée régionale rend un avis favorable à ce contrat co-piloté par l'État. C'est une première en France et avec l'avis de l'autorité environnementale il permet de gérer la

forêt selon les critères écologiques et de changement climatique jusqu'en 2028. Cette stratégie en faveur de cette filière s'applique sur un domaine forestier occupant 36% de la superficie de notre région. Celle-ci est la plus productive de France et reste la première ressource en chênes.

TOURISME

REGION

BOURGOGNE

FRANCHE

COMTE

Je proposerai à notre prochaine assemblée plénière une aide Les votes en faveur de contrats pour accélérer le développement touristique de notre région sont le témoignage d'une politique nouvelle et délibérée de faire de nos départements régionaux des lieux de stations touristiques organisés, responsables et innovants. Des sommes importantes sont débloquées pour les chantiers retenus et sélectionnés. Ci-

tons par exemple le contrat de développement fluvial de l'Yonne pendant six ans avec le « chemin des flotteurs », les aménagements reliant les points d'intérêt à l'aide de parcours ciblés etc... avec une participation financière adaptée. De même les élus régionaux approuvent un nouvel appel à projets pour innover dans les sites patrimoniaux et proposent d'organiser un prix régional de

TER: acquisition de 16 rames Régiolis

en service entre Paris, Dijon et Lyon les élus approuvent une commande de 16 nouveaux trains Régiolis dont le confort est adapté à la distance. Ce nouveau matériel est composé de six voitures aux couleurs Mobigo Bourgogne-Franche-Comté. L'investissement est de 206,33 millions d'euros. La livraison est prévue en 2021 et 2022 et portera le nombre de Régiolis circulant sur le réseau TER à quarante.





Les conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus de séances

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 mars 2019

- PRÉSENTS: PARENT Xavier, POUILLOT Denis, BOUZAT Jacques, GALLON Fabrice, DELAFLOTTE Denis, BARDOT Jean- Michel, CAILLON Florent, BRAY Vanessa, BOURGOIN Mathieu.
- ABSENTS: CAGNAT Séverine excusée
- Secrétaire de séance : BOURGOIN Mathieu

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

- 1) Approbation du compte de gestion 2018, à l'unanimité.
- 2) Adoption du compte administratif 2018, le maire n'ayant pas pris part au vote, adopté avec les restes à réaliser de 316 217,38 euros.
- 3) Travaux et Acquisitions
- défibrillateur pour la salle des fêtes, achat groupé accepté à l'unanimité ;
- don d'une parcelle de Jean-Luc CAVOY; compte-rendu de la décision;
- citerne souple à FONTAINE ; prêt d'un terrain par M. Jean-Paul Pouillot, travaux estimés à 6 156 € TTC, accepté à
- le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes;
 - fermage : changement de locataire ;
- participation citoyenne : le conseil municipal décide à l'unanimité de s'inscrire dans la démarche.
- 4) Ligne de trésorerie : décision reportée.
- 5) Vote de subventions.
- 6) Convention SDIS: signature d'une convention avec le SDIS.
- 7) Voirie : reprise de la précédente quant à l'article de dépense qui passe en investissement à l'unanimité.
- 8) Contribution sur salaire commune de Lainsecq : 604 €, accepté à l'unanimité.
- 9) Tarifs, redevances et participation :
 - participation aux frais de fonctionnement S.I. Toucy : 171,12 €, accepté à l'unanimité ;
 - redevance occupation du domaine public par Orange : 622,46 € et par Enedis : 209 €;
 - tarifs des gites incluant la taxe de séjour : maintenus ;
 - tarifs des concessions dans le cimetière : maintenus.
- 10) Personnel : un contrat CUI est renouvelé et un contrat PEC est signé ; une délibération concernant les heures complémentaires est prise à l'unanimité.
- 11) Affaires diverses
 - points lumineux dans les hameaux, un devis de 19 849,41 € est présenté ;
 - voirie : les travaux sont à l'étude.

Le prochain conseil est prévu le 12 Avril, il est rappelé la date des élections européennes le 26 mai ; il est également rendu compte de la distribution des sacs jaunes.

Séance levée à 21h30.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2019

- Présents : PARENT Xavier, POUILLOT Denis, BOUZAT Jacques, GALLON Fabrice, DELAFLOTTE Denis, BARDOT Jean-Michel, CAILLON Florent, BRAY Vanessa.
- Absents: CAGNAT Séverine excusée, BOURGOIN Mathieu (pouvoir à Denis Delaflotte)
- Secrétaire de séance : BRAY Vanessa.

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

1) Vote des taxes : le maire propose une diminution de la taxe foncière pour tenir compte de la hausse de la redevance des ordure ménagères.

Les conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus de séances



2) Vote du budget

Le conseil municipal, 1 voix contre, 1 abstention, 7 pour, maintient le taux des taxes comme suit :

- Taxe d'habitation 12,07 %
- Taxe foncière sur le bâti 19,28 %
- Taxe foncière sur le non bâti 54,52 %

Accepté à l'unanimité en équilibre

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à 689 875 €;
- en dépenses et en recettes d'investissement à 595 450 €.
- 3) Vote de subventions
 - CFA de Sorigny;
 - Toucy Entraide;
 - Club de l'amitié;
 - Coopérative scolaire de Sainpuits ;
 - Les Resto-Marchés de Sainpuits.
- 4) Création d'un emploi non permanent de 12h30 hebdomadaires : accepté à l'unanimité en remplacement d'un contrat à durée déterminée.
- 5) Affaires diverses
- mise en place d'une citerne souple à Fontaine. Le maire est chargé de demander une subvention DETR et Villages de l'Yonne;
 - pôle de services à la population : définition des couleurs extérieurs ;
 - logiciel de dématérialisation : le maire est chargé de demander une subvention.

Séance levée à 22 heures.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 juin 2019

1) Embellissement des abords de l'église et de la salle des fêtes.

Le conseil souhaite aménager les abords de l'église avec sa mise en valeur, la création de points lumineux encastrés, la reprise de l'allée de liaison entre l'église et la mairie ainsi que la vérification de l'état sanitaire des arbres d'alignements et accepte, à l'unanimité, la proposition du bureau d'études *Urban Ingénierie* de Perrigny.

- 2) Transfert de la compétence éclairage public au Syndicat d'Energies de l'Yonne et maintenance : accepté à l'unanimité.
- 3) Vote de subventions :
 - Comité des fêtes ;
 - Le P'tit coin des lecteurs ;
 - Amicale des Sapeurs-pompiers ;
 - Syndicat de chasse.
- 4) Adhésion de la communauté de communes de Puisaye-Forterre au syndicat mixte Nièvre Numérique, et ce, strictement pour le territoire circonscrit aux communes nivernaises membres de l'intercommunalité : accepté à l'unanimité.
- 5) Prix du repas à la cantine scolaire : accepté à l'unanimité, fixé à 3,30 € à compter du 1^{er} septembre 2019.
- 6) Dématérialisation des actes : a l'unanimité, le conseil accepte la dématérialisation des actes et de signer une convention avec Monsieur le préfet.
- 7) Affaires diverses : à l'unanimité, le conseil rejette la demande d'indemnité de conseil au comptable des Finances publiques. Lecture du courrier de remerciement au conseil d'ADAVIRS pour la subvention versée.

Séance levée à 20h55



Les conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus de séances

Informations budgétaires

A) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses générales (chap. 011)

- 1) Les principaux postes de dépenses en baisse sont les suivants :
 - fournitures non stockables d'entretien ;
 - scolaires;
 - voiries;
 - matériel roulant;
 - autres biens immobiliers;
 - assurances, concours divers.
- 2) Les principaux postes de dépenses en hausse sont les suivants :
 - combustibles,
 - carburants,
 - alimentation,
 - maintenance,
 - services extérieurs et impôts.

Les dépenses de personnel

La masse salariale de la commune est répartie selon les postes suivants :

- les rémunérations du personnel titulaire (50 420 €) ;
- les rémunérations du personnel non titulaire (47 932 €);
- les charges de sécurité sociale (36 841 €).

Compte tenu de remboursements sur rémunérations du personnel par contrat passé avec l'État, ces dépenses sont en baisse.

Les charges de gestion courante. Elles sont en baisse de 42 424 € à 38 674 €.

L'autofinancement. Par décision du conseil sur proposition de la commission des finances, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 300 000 €.

B) Les recettes de fonctionnement

Les opérations réelles non rattachées ne présentent pas de variation notable. La perception des impôts locaux reversés par l'état est de 141 652 € en 2017 contre 134 626 € en 2018.

En ce qui concerne les attributions dont fait partie la dotation forfaitaire le total reçu est de 142 842 € en 2017 contre 145 092 € en 2018.

Le total des loyers des immeubles perçus par la commune en 2018 est de 43 617 € contre 39 423 € en 2017.

Le compte administratif présente en fonctionnement un solde positif de 93 302,56 €.

C) Les dépenses d'investissement

Les investissements mobiliers et immobiliers programmés en 2019 sont les suivants :

- camion pompiers;
- défibrillateur ;
- mobilier des gîtes;
- maison de services;
- éclairage public, voirie et espace poubelles.

D) Les recettes d'investissement

FCTVA, subventions, virement de section à section.

Le budget prévisionnel 2019 présenté par la commission des finances a été voté et adopté par le maire et les conseillers. L'équilibre entre recette et dépense des deux sections est voté à la hauteur 689 875 € en fonctionnement et 595 450 € en investissement pour un total de budget de 1 285 325 €.

La vie des associations



Les Resto-Marchés. L'association a renouvellé son équipe en début d'anne pour l'anniversaire de ses cinq ans. L'ampleur de son succès a pu donner des ailes à certains en développant un tout autre concept mais la détermination de la majorité des exposants a décidé de privilégier l'esprit initial de cette manifestation : un marché de terroir associé à une restauration artisanale à petit prix. Son président Frédéric Fabre avec Amaury Ronceray à l'origine du projet et vice-président, Cyril Blanchard (trésorier) et Marine Ferrec (secrétaire), forment le nouveau bureau en apportant éthique, savoir-faire et convivialité, les ingrédients qui font d'une dégustation sur place ou à emporter l'esprit chaleureux des rencontres parfois inattendues. Un début de coût raisonnable de 5 € pour apprécier la cuisine des exposants sera proposé lors du choix des plats. Ainsi l'idée de l'accès pour tous à la fête en soirée dominicale est préservée. En effet une douce ambiance musicale accompagnera les convives, les soirées karaokés sont programmées pour le 28 juillet et 25 août. Il ne restera plus qu'à profiter de ces soirées tièdes et étoilées dans un village qui retrouve ses saveurs d'antan et d'aujourd'hui.

L'ouverture de la saison a eu lieu le 7 juillet à 18h30. Tous les exposants n'ont malheureusement pu présents pour le lancement. Mais à partir du 14 juillet, des stands proposant

les apéros-tapas à celui des huitres fraiches, des accras aux rhums arrangés, de la rôtisserie aux hamburgers, des plats asiatiques à l'autruche et ses dérivés, des salades de légumes bio aux spécialités syriennes et libanaises, des fromages avec le pain sorti du fournil, des viennoiseries aux pâtisseries, des glaces de la ferme aux macarons d'Avallon, l'accompagnement du Dieu Bacchus se fera avec la buvette Resto-Marchés, le champagne du propriétaire et les dives bouteilles de viticulteur. Pour tout renseignement contacter Marine au 06 61 79 72 81.

Le Sanépuisien - Bulletin municipal n° 11 - Juillet 2019







La vie des associations

Randonnée nocture. Sainpuits Rauge-toi a organisé depuis le début de l'année des randonnées et concours de belotte avec un succès grandissant. Un incontournable du calendrier est l'organisation de la randonnée nocturne réunissant les afficionados au-delà des limites de la commune. Le retour de cette marche au clair de Lune permet des échanges entre les participants à leur retour à la salle des fêtes du village dans le nuage d'un parfum de circonstance : le fumet de la soupe à l'oignon servie avec soin par des participantes encore debout malgré les kilomètres effectués.



Six manifestations en six mois « Sainpuits Rauge-toi porte bien son nom. » Dommage que sur certaines, les participants ne soient pas assez au rendez-vous. Pour la coinchée et la belotte, tout va bien grâce à Jean-Luc et Nadine qui amènent leurs connaissances.

Notre soirée jeux de société a été en baisse par rapport à 2018, pourtant bonne ambiance et les crêpes sont toujours appréciées. Notre première rando très agréable avec un super soleil « Moulin de Perreuse et ravito à la future table d'orientation » qui depuis a été inaugurée et pour la semi-nocturne-soupe à l'oignon, le temps était moins favorable, mais satisfaction pour notre cinquantaine de marcheurs. À bientôt pour notre troisième rando découverte le 31 août 2019 et la quatrième le 19 octobre. Venez nous rejoindre!■



La fête de la Madeleine. Le feu d'artifice de Sainpuits annoncera le départ de la fête du village. La promesse d'un spectacle digne des précédents sera maintenue tout en espérant ce que chacun souhaite, le temps idéal pour cet évènement. Il fera suite au défilé traditionnel des de porteurs de lampions, ballons, et bracelets « fluos ». Ambiance assurée pendant trois journées qui commencent avec le défilé aux lampions soutenu par la fanfare de Donzy avec la fête foraine et le feu d'artifice. Le lendemain un vide grenier, la messe paroissiale avec les trompes du Rallye Puisaye, le Resto-Marché et les attractions du comité des fêtes. Pour terminer le lundi les jeux pour enfants et la distribution de friandises avant le lâcher traditionnel des ballons emportés par un vent messager et dont chacun espère le retour pour être récompensé l'année suivante.

ZAINPUITS (89) 20-21-22 JUILLET FETE FORAINE PENDANT 3 JOURS

Samedi 20 juillet 21h00 aubade par *La Lyre de Donzy* 22h30 retraite aux flambeaux

23h00 feu d'artifice : soirée dansante avec *Amplitude*

Dimanche 21 juillet

à partir de 07h00 vide-greniers 10h30 messe animée par les sonneurs

du RALLYE PUISAYE

Buvette et restauration sur place 14h00 à 17h00 *MISTERBINIOU* déambule

dans les rues de Sainpuits

18h30 concert des Affoubertis





La vie des associations

Les amis du patrioine de Sainpuits

Concert de Gospel

Le samedi 25 mai avait lieu un concert de Gospel en l'église de Sainpuits. C'est plus de vingt chanteurs de Gospel de Le comité des fêtes a commencé ses activités par la foire de l'Ensemble Vocal Sherzo Gospel qui sont venus se produire Mars. C'est toujours compliqué de trouver des exposants et interpréter pour le plaisir de tous les grands airs de Gospel. Le concert qui a fait « église comble » a été agrémenté par la buvette tenue par les membres et les bénévoles de assure une animation l'après-midi. l'association.



Brocante au profit de l'association

Avec l'accord de la présidente de l'association des Amis du patrimoine religieux de Sainpuits, M. Million de La Verteville propose d'organiser un stand de brocante au profit de l'association. Il sollicite un soutien amical au projet en donnant des objets pour alimenter le stand à déposer chez Marie-Lise Blanchard ou directement le 21 juillet ou en aidant à tenir le stand.



Le comité des fêtes

Marie-Noëlle Marlin, présidente du comité des fêtes, présente son bilan et son avis sur les activités du comité.

Le Sanépuisien - Bulletin municipal n° 11 - Juillet 2019

de produits du terroir pour que la foire prenne de l'importance. Voir également qu'une autre association du village





Le 27 avril vide-greniers des Cours, belle journée malgré une météo bien



Le 21 juin, fête de la musique, animation réussie pour le village avec concert et buvette.

Nous vous donnons rendez-vous à la Madeleine.

animation dans les rues du village et démonstration de Zumba. ■



Brèves de village

13

Éclairage public

Une enquête auprès des sanépuisiens a permis d'établir une priorité d'investissement dans l'éclairage des hameaux et du bourg. Le syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (le SDEY) présente l'opportunité de financer à la hauteur de 70 % la rénovation complète des éclairages à LED intelligents et leur maintenance sera dispensée gratuitement pendant 5 ans. Une réunion de concertation



entre les conseillers délégués et le syndicat a eu lieu le 27 juin afin de déterminer les besoins du village (matériel, fournitures, travaux) et des hameaux demandeurs en particulier. Lors de la réunion du dernier conseil, le transfert de compétence au syndicat ayant été accepté et acté l'acheminement du protocole se poursuit selon le schéma d'état des lieux (l'existant) des besoins (la création) du suivi (la maintenance). Ce grand projet sera finalisé par la valorisation de l'éclairage de l'église et de ses abords dont le coût d'aménagement bénéficie des mêmes avantages financiers.

Élections européennes

312 inscrits / 146 votants / 136 exprimés / 3 nuls / 7 blancs

BARDELLA 35
LOISEAU24
JADOT13
LAGARDE 9
DUPONT- AIGNAN 9
ASSELINEAU 6
GLUCKSMANN 5
AUBRY 5
BOURG 2
BELLAMY 2
PHILIPPOT 1

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le 19 avril dernier une réunion s'est tenue à la mairie pour un premier entretien entre la commune et l'agence mandatée concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il a été procédé à la présentation générale de la commune en vue de l'élaboration d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement. Le maire et les adjoints ont accompa-



gné l'agence mandatée lors de la visite complète de la commune puis ont commenté les données disponibles sur le plan détaillé communal. Le but est de faire émerger les enjeux et la stratégie à mettre en œuvre concernant l'aménagement et le développement durables et règlementaires.

Participation citoyenne

Elle concerne la sécurité du village en luttant contre la délinquance et les vols. La participation de la population et la solidarité du voisinage sont les vecteurs qui permettent en relation avec la gendarmerie de signaler des comportements anormaux de situations ou de personnes.



L'efficacité de ce système a fait ses preuves dans le département et à aboutit avec l'accord du conseil à la signature entre le maire, la gendarmerie et le représentant du préfet à la signature d'une convention de participation citoyenne.



L'histoire de Flacy



Dans l'Yonne à Sainpuits et en limite de la Nièvre se dresse le château de Flacy (parfois orthographié Flassy) dont l'architecture de style Belle Époque enjolive son parc de 18 hectares. Exposé aux sévices de l'abandon, de l'inoccupation et de l'isolement, l'intérieur fut mis à mal par des pillages ou des vols répétés. Ces actes malfaisants touchèrent son intégrité mais ne peuvent entamer son intérêt historique qui au demeurant nécessite une réhabilitation, seule voie le menant un jour à un statut digne de notre patrimoine local au même titre que la chapelle Notre-Dame-de-Lorette, l'éplise Marie-Madeleine ou le château des Bordes témoignages du passé de Sainpuits.

L'ORIGINE DU CHÂTEAU

N DOIT son édification à Nicolas-Joseph-Hervez de Chégoin. Ce fils de la haute bourgeoisie du nivernais naquit à Entrains-sur-Nohain en 1791. Après des études de médecine il devient chirurgien attaché à la maison royale de Santé et obtient la charge de médecin auprès du roi Louis-Philippe. Médecin chef des hôpitaux de Paris il étudie et publie diverses études de maladies dont la plus célèbre intitulée « le rhumatisme cérébral » connu de nos jours sous l'appellation de méningite.

Maire d'Entrains, il observe au moment des fenaisons les accouchements prématurés et spontanés des femmes enceintes ou les fausses couches en pleine nature. Le responsable est l'ergot de seigle champignon parasite qui au contact avec la peau lors du ramassage ou par in-



halation des poussières provoque ce qu'on appelait à cette époque le Feu de saint Antoine ou le Mal des Ardents. Ce phénomène est interprété par les témoins de l'époque comme un acte de sorcellerie ou la juste sanction

d'une faute ou du péché de la personne atteinte. Nicolas de Chégoin tira profit de cette observation et utilisa l'ergot de seigle de manière thérapeutique pour traiter les gangrènes (ergotisme) ou favoriser les délivrances difficiles. Son attachement local, malgré ses absences parisiennes concernant la santé du roi, l'amena en 1827 à ériger la croix saint Nicolas dite « saute au collet » en un lieu où les marchands

quittant Entrains se faisaient dévaliser par les bandits.

On lui doit à cette époque un traité sur le bégaiement qui préconise de placer sous la langue un cintre pour l'allonger ce qui provoqua la réplique d'un éminent collègue en des termes peu élogieux à son encontre : « Monsieur de Chégoin est bègue et tant que demeure son infirmité nous croirons être informés à douter de l'efficacité de sa méthode et à lui rappeler cet adage "Médecin, guéris-toi toi-même". »

Le Sanépuisien - Bulletin municipal n° 11 - Juillet 2019

43 est l'année de la construction sur trois étages du corps central du château en pierre blanche sculptée. Nicolas décède en 1877 à l'âge de 86 ans et on imagine le plaisir qu'il retira de ses séjours dans ce cadre de verdure et de dépendances. La demeure est flanquée d'un escalier d'honneur à balustrade entourant un grand balcon qui souligne l'aspect baroque, style de l'époque. Les deux ailes du château furent ajoutées en 1913 lui donnant l'aspect que l'on connait aujourd'hui. Jacques Montanier de Belmont en fut propriétaire étant le petit fils d'Angélique de Chégoin elle-même la petite fille de Nicolas

> de Chégoin. La suite de l'histoire de cette résidence devient différente à partir de son acquisition en 1948 par la caisse d'allocations familiales de Douai.

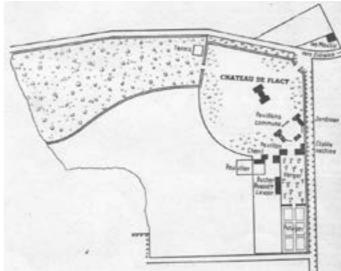
Le choix de cet endroit par la caisse se justifie dans un cadre de prévention de santé en raison de la pollution des fumées industrielles de cette région du nord de la France. Le but fut aussi d'accueillir en colonie de vacances des enfants en difficulté touchés par le conflit de la seconde guerre mondiale ou malades dans ce havre de paix où l'air est pur et les aires de jeux et promenades sont

variées. Dix-huit hectares d'espaces dont six de parc, six de bois, deux de potager, un terrain de sport une piscine. Les dépendances comprennent des annexes en dortoir, des habitations, une infirmerie avec quinze chambres d'isolement, deux salles communes avec cabinet médical, un dispensaire, une conciergerie. La capacité d'accueil était de cent-soixante-cinq enfants.





L'histoire de Flacy



'ACTIVITÉ de la colonie de vacances ne connut aucun problème jusqu'au moment où il fut décidé de créer deux entités de fonctionnement en scindant l'année en deux, une partie couvrant la période du 25 mai au 25 septembre en colonie de vacances, l'autre partie couvrant le reste de l'année en Maison d'enfants destinée aux cas sociaux envoyés par les caisses de l'Yonne et de la Nièvre. Après dix ans d'exercice sur ce régime les caisses d'AF transforment définitivement en 1959 l'ensemble de l'activité du château dans la gestion des cas sociaux sous le couvert de Maison d'Enfants. Cette dernière année abrita 273 enfants en colonie et 753 cas sociaux en Maison d'enfants. Les caisses organisent le transport des enfants à garder et leur fournissent un trousseau d'équipement puis sont répartis à leur arrivée dans des équipes de douze éléments avec un moniteur à leur tête. Les familles participent aux frais à hauteur de 22 %

UELQUES années plus tard en 1986 apparait l'association France et Avenir qui prend le relais du fonctionnement. Celle-ci reçoit une majorité de jeunes issus de l'Yonne et de la Nièvre. À ce titre, les conseils généraux de ces deux départements s'en partagent la tutelle. Trois ans plus tard cette association devient propriétaire, la CAF ayant cédé.



Au fil des mois, de sérieux problèmes internes gangrenèrent l'ambiance au sein de la Maison. À l'horizon se profilait un scandale. Entre la direction et une partie du personnel le courant ne passait plus. Fin 1996 le conflit fut attisé par un dépôt de plainte. Le parquet d'Auxerre classa l'affaire sans suite mais reconnut un caractère équivoque de comportement éducatif. L'affaire créa une scission interne à l'établissement portant préjudice au fonctionnement. Les conseils généraux décidèrent de retirer les enfants placés à Flacy ce qui provoqua la fin de cette structure. Le souvenir de ce bilan reste encore très vif dans la mémoire du village et de certains débiteurs. L'association fut placée en septembre 1998 en redressement judiciaire puis en liquidation judiciaire en décembre 1998.

ES QUESTIONS demeurent. Toute la vérité a-t-elle été établie ? Les contribuables icaunais sauront-ils pourquoi par l'intermédiaire du conseil général

ont-ils dû verser 1,5 million de francs pour rembourser une partie des dettes de l'établissement ? La réponse est donnée par la chambre des comptes de la Nièvre qui remarque l'absence de suretés prises par le département dans les statuts de l'association. Cette affaire lui a coûté cher, la somme s'élevant à 1 533 446 francs dont 1 449 948 francs correspondant au capital restant dû sur le prêt.



15

LE RACHAT DU CHÂTEAU

E 19 MAI 2000 le château est acquis lors d'une vente aux enchères à la chandelle par à un résident d'Alfortville, marchand de biens immobiliers, monsieur Boyadjian. Il reste en l'état jusqu'en 2006 date à laquelle il est racheté par l'artiste sculpteur aragonais Angel Orensanz. Il souhaite le transformer en musée permanent pour exposer « son travail et celui des autres » déclare t'il. Il souhaite que les dessins et les œuvres des détenus ayant transité par le centre Infancy and Future de Flacy retrouvés dans le château soient exposés pour son ouverture. Son impulsion d'achat est confirmée par l'émotion ressentie lors de sa première rencontre avec l'apparition de paysages de champs de blé et de forêts semblables à celui de son enfance en Espagne. M. Orensanz déclare en 2012 terminer la restauration du château et rester en été à peindre, travailler, faire des reliefs et des films. Le temps passant l'immobilité apparente des lieux se confirme dans cet endroit de Sainpuits en parallèle à l'activité débordante de l'artiste à l'extérieur partagée entre les grandes capitales et surtout New York où la fondation qu'il a créée l'a fait

L'histoire de Flacy





mondialement connaître. Espérons un prochain retour aux sources de cet homme de talent artistique doublé d'un sens des affaires reconnu.

LE MANÈGE À CHEVAUX

MI-DISTANCE (400 m) du château et de la ferme de Flassy (dont Paul Vantyghem ancien adjoint de Sainpuits est le propriétaire) un monument original circulaire couvert de petites tuiles se dresse en bordure de champ. Longtemps laissé à l'abandon il se détermina à le restaurer conscient de la valeur apportée au patrimoine sur la commune.

A CONSTRUCTION abrite une machine à pomper l'eau d'un puits romain pour alimenter le château et la ferme à l'opposé. Le niveau d'eau se situait à 3 mètres et le système d'approvisionnement se faisait par des canalisations en fonte jusqu'aux deux endroits. Les citernes du château dans les combles étaient ainsi alimentées. L'originalité de l'alimentation était le puisage actionné par deux chevaux qui en tournant autour du puits entrainaient un engrenage aussi judicieux qu'efficace.

A RESTAURATION menée par Paul Vantyghem concerna la charpente, la mise en valeur du mécanisme du puits, l'amélioration des abords pour la sécurité ce qui parmi d'autres activités remplit le temps de la retraite. Mais il a un autre souhait qu'il exprime dans les colonnes de *L'Yonne républicaine* en ces termes suite à une erreur administrative : « *Je me bats pour qu'on mette deux* S à Flassy. Dans le nord de l'Yonne, une commune s'appelle Flacy et cela porte à confusion. » ■





La commune nouvelle Définition

Il est important de faire un point sur les sujets qui interpellent les administrés. L'étude qui suit est une information objective de cette structure et doit permettre à chacun de savoir de quoi on parle en abordant les avantages et les inconvénients de ce sujet récurrent dans notre territoire. L'affaire est d'importance sachant que la décision qui engagera le village émane le plus souvent du conseil municipal.

LES MODALITÉS DE CRÉATION

L'initiative. La procédure est engagée soit par tous les conseils municipaux, soit par les deux tiers des conseils municipaux des communes membres d'une même intercommunalité représentant les deux tiers de la population de celle-ci, soit par l'intercommunalité en lieu et place de toutes ses communes membres, soit par le préfet.

Les conditions de création. Si tous les conseils des communes concernées sont d'accord pour créer une commune nouvelle <u>aucune consultation électorale n'est obligatoire</u> et le préfet peut décider de créer la commune nouvelle. Celui-ci dispose d'un pouvoir d'appréciation et peut ne pas donner suite.

Les conséquences de la création. La commune nouvelle se substitue aux anciennes communes dans les délibérations et les actes, le transfert des biens, droits et obligations ont lieu, les anciens contrats sont exécutés dans les conditions prévues sauf accord contraire des parties, le transfert de l'ensemble du personnel est réalisé.

Concernant les syndicats le nombre de sièges de la commune nouvelle est la somme de ceux détenus précédemment. Le nouveau conseil devra procéder à la désignation de ses propres représentants concernant la poursuite des mandats des anciens délégués.

La création de communes déléguées. L'arrêté préfectoral portant la création de la commune nouvelle doit préciser la date de création et le nom de la commune nouvelle. À défaut il sera proposé par le préfet.

Les communes déléguées sont les communes anciennes reprenant le nom de la nouvelle commune. Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans le délai qu'il détermine.

La création de communes déléguées entraine la création d'un maire délégué chargé de l'exécution des lois et règlements de la police dans la commune déléguée et d'une annexe de la mairie pour l'établissement les actes d'état civil de la commune déléguée. Il est de droit adjoint au maire de la commune nouvelle. La commune nouvelle a seule la qualité de collectivité territoriale.

Le fonctionnement de la commune nouvelle. L'effectif du conseil municipal correspond à la strate de population immédiatement supérieure.

Le montant des indemnités des membres correspond au montant des indemnités d'une commune appartenant à la même strate démographique.



REMARQUES

L'association des maires de France a organisé en avril 2019 une rencontre sur le sujet évoqué. François Baroin, son président, estime qu'après le scrutin des municipales en 2020 la création de communes nouvelles est une évolution territoriale « qui va apporter beaucoup. »

Cet objectif serait amélioré avec la proposition de loi émanant du Sénat qui permet d'adapter l'organisation future à la diversité des situations et des territoires. « La commune nouvelle est un couteau suisse, il y a autant de configurations, de raisons que de communes nouvelles.»

Le changement de la position de l'AMF¹ se justifie en constatant le poids minime que représente une commune au sein de l'intercommunalité atteignant une taille démesurée pour elle seule et se sentant mieux représentée par la fusion. D'autres critères discutables dénoncent le nombre pléthorique des petites structures territoriales en France par rapport aux autres pays de l'Europe.



1 Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, en s'appuyant sur les valeurs et les principes qui ont prévalu depuis sa création : respect des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans leur gestion quotidienne, partenariat constructif mais exigeant avec l'État dans le cadre de la défense et de la promotion des intérêts des collectivités territoriales. Plus de 34 000 adhérents, maires et des présidents d'intercommunalité, lui assurent légitimité et représentativité. [ndlr]





Le dossier Santé



La leptospirose

Une étude de terrain a été menée dans l'Yonne pour étudier les cas d'animaux infectés par les bactéries de la leptospirose. Le meilleur moyen de combattre cette maladie est d'en comprendre la transmission. Le fait du nombre de cas en augmentation sur notre territoire vérifiés par le nombre d'hospitalisations révèle *in fine* en dehors de séquelles définitives une mortalité d'un pour cent. La transmission de la maladie se fait par contact direct avec les urines d'animaux malades ou par les eaux douces souillées par ces urines. Une flaque d'eau contaminée par la bactérie à plus de 4 °C suffit à enclencher le processus. Les rats sont les plus porteurs et deviennent les réservoirs de la transmission des microbes les plus dangereux pour l'homme.

C'est par la coopération des fédérations de chasseurs participant à une opération de collectes de reins sur le gibier qu'il fut établi qu'un animal sur vingt était positif à la leptospirose. Le nombre d'individus atteints par la maladie concerne d'abord le hérisson puis le castor et ensuite la belette. Bonne nouvelle : les lapins et les lièvres ne sont pas



concernés. Mauvaise nouvelle : le chien non vacciné se contamine lorsqu'il boit cette mauvaise eau ou s'il se baigne dans une mare. Les chiens de chasse ou ceux qui vivent en milieu rural sont les

plus exposés. En finale la maladie peut être transmise du chien à l'homme par un contact entre les deux. Pour toutes ces raisons, ne pas oublier de faire vacciner votre compagnon à quatre pattes pour échapper aux tristes statistiques.

Les chenilles processionnaires

À cette époque elles sont de retour. Elles ont des poils urticants qui provoquent des effets immédiats et importants. Ces effets passent de de l'irritation cutanée à la démangeaison insupportable, de la conjonctivite aux problèmes respiratoires, maux de gorge, et allergie en fonction du degré de l'atteinte. La principale mesure de prévention est d'éviter les zones infestées et penser d'éviter de faire sécher son linge à l'extérieur par grand vent, les poils pouvant



être transportés et se ficher dans le linge provoquant ensuite une irritation de la peau et des muqueuses. Le pin et le chêne sont les hôtes qui nilles. L'été concernant le chêne est le moment propice pour enlever leurs nids. Les traitements de destruction doivent être homologuée dans les lieux publics et plus précisément les cours d'école, les centres de loisirs, les parcs, etc.

Pensez rentrée...pensez vaccination!

Protection individuelle et protection collective sont étroitement liées. Tout relâchement vaccinal permet aux virus de s'implanter à nouveau en France. Onze vaccinations sont devenues obligatoires en France et permettent l'entrée en collectivité de l'enfant. Si la vaccination contre la tuberculose (BCG) n'est plus obligatoire pour les enfants, elle reste recommandée dans certaines conditions et concerne 20 % des enfants dans l'Yonne. Le BCG est disponible auprès des hôpitaux d'Auxerre et de Sens et des PMI.

L'état de la couverture vaccinale dans l'Yonne est supérieur à la mmoyenne des autres départeents français pour le ROR ce qui n'empêche pas de l'améliorer encore. Les services de PMI, présents dans les unités territoriales de solidarité sont à la disposition des enfants jusqu'à 6 ans pour des consultations médicales de prévention où sont administrés les vaccins.

Le calendrier vaccinal ne s'arrête pas à 6 ans. Il faut ensuite faire des rappels réguliers selon un calendrier prévu. Pour les adultes le plus important est le tétanos qui doit être répété toute la vie. Les jeunes filles peuvent également



bénéficier dès l'âge de 11 ans d'une vaccination contre les infections par papillomavirus (HPV) responsables de cancers du col de l'utérus. Et les personnes fragiles ou âgées doivent être vaccinées contre la grippe.

Les améliorations du potentiel territoral santé

- **1.** L'intercommunalité de Puisaye-Forterre s'est vu transférer la maison médicale appartenant à la commune de Charny Orée de Puisaye. Une sage-femme doit s'installer dans les locaux après signature du bail.
- **2.** M^{me} Ledroit psychologue à la maison médicale de Charny sollicite la location d'un cabinet libre pour y pratiquer la psychothérapie pour les enfants à travers le jeu. Le conseil conclut une convention à titre précaire pour la mise à disposition de cet exercice.
- **3.** Le conseil approuve le financement d'acquisition de défibrillateurs.
- **4.** L'intercommunalité porte un projet de construction d'une maison de santé à Courson.
- Le pin et le chêne sont les hôtes qui va former plus de médecine. 250 étudiants en médecine sont formés actuellement en Bourgogne. ■



Météo et Sainpuits

L'état de catastrophe naturelle vient d'être reconnu pour 95 communes du département de l'Yonne après l'épisode de sècheresse remontant à l'été 2018 entre le 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018 dont Sainpuits fait partie.

Calamité agricole

Face à l'ampleur et l'intensité de l'aléa climatique exceptionnel de l'été 2018, le gouvernement a activé le régime de « calamités agricoles ». L'arrêté ministériel du 6 mars 2019 reconnaît la sécheresse de juin à octobre 2018 comme ayant un caractère de « calamité agricole », affectant la production de fourrages des prairies temporaires et permanentes sur les régions fourragères suivantes :

- Auxois;
- Morvan;
- Champagne Crayeuse;
- Plateau de Bourgogne ;
- Puisaye;
- Vallée et Pays d'Othe.

les jours à veni

significative de la situation hydrologique. Le déficit est plus marqué sur les plateaux de Bourgogne et dans le Morvan que sur l'ouest du département. Aussi les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes sont à la baisse.

Météo France n'envisage pas d'amélioration pluviale dans les jours à venir mais plutôt des orages localisés avec des

températures élevées. Compte tenu de la situation une vigilance s'impose à l'égard de la ressource.

En conséquence dans la mesure où des seuils sont susceptibles d'être franchis, le préfet a décidé de placer département en vigilance sècheresse, mesure entraînant par anticipation l'information et la sensibilisation des élus, des usagers concernés et de la population. Le franchissement des seuils d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise du plan sècheresse imposerait la limitation ou la suspension de certains usages de l'eau sur les secteurs concernés.

Un suivi hebdomadaire de la situation par les services de l'état est réalisé. Il convient dès à présent d'adopter un comportement responsable et de rechercher dans ce contexte les économies d'eau par un usage raisonnable.

Les exploitants agricoles touchés par cet aléa climatique peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture si leurs prairies n'étaient pas assurées au moment du sinistre.

Lors du dépôt de leur demande, ils devront justifier :

- d'une police d'assurance incendie-tempête sur leurs bâtiments d'exploitation avec paiement de la contribution additionnelle ;
- d'une perte totale supérieure ou égale à 13 % du produit brut global théorique de l'exploitation.

En outre le département dans son ensemble est placé depuis le 20 juin 2019 en vigilance sécheresse.

Les raisons sont l'intensité de la sècheresse de l'année 2018 et le peu de bénéfice en eau au cours de l'hiver. Le déficit de précipitations est de l'ordre de 20 à 30 % entre septembre 2018 et mai 2019. Les températures sur cette période



ont été très souvent supérieures aux normales saisonnières. Ces dernières semaines, les pluies localement orageuses n'ont pas permis une amélioration À savoir : un assureur ne prendra en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition d'être assuré contre ce type de sinistre et que cet état soit confirmé par arrêté ministériel. Une assurance de base ne suffit pas mais une assurance multirisques habitation vous couvrira.



Au printemps, vêtue de vert En été, dorée par les épis de blé En automne, tapissée de feuilles mortes L'hiver, emmitouflée de neige Nul ne se lasse de te contempler Campagne, toujours tu seras aimée.

Nos aïeux ont travaillé ta terre Bœufs, chevaux ont tracé le sillon.

Campagne riche, Tu as fructifié la graine à chaque saison Campagne pauvre, Le paysan, dans la peine Récoltait juste de quoi assouvir sa faim.

Lumineuse, tu as captivé le regard De l'aube au crépuscule de nos peintres Immortalisée par le pinceau de Monet ou Gauguin.

Passent les décennies Campagne tu te métamorphoses Tu deviens campagne de la mécanisation Grignotée par l'urbanisation Ton profil change suivant les régions.

Plaines, prairies, rivières, monts et forêts, Coteaux habillés de vignes Font de toi une merveille Campagne où le long des chemins Ces maisons de pierres aux volets clos Aux façades parées d'une imposante treille Quittées par ces gens d'ici, partis pour l'éternité Redeviennent retapées, le havre de paix Du citadin venant s'y reposer.

Malgré tout, regrets!

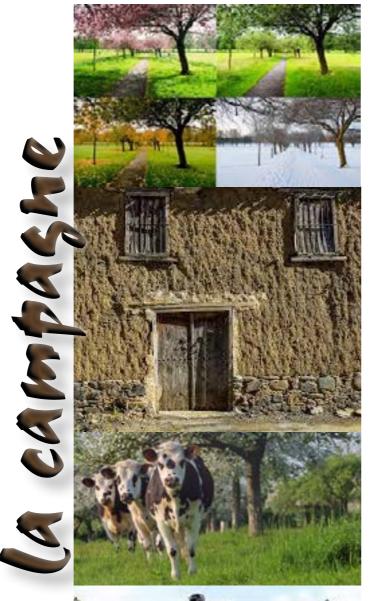
Regrets pour ces villages désertés Ces rues inanimées, ces artisans à jamais disparus Ces petites gares fermées, Ces écoles où le rire des enfants s'est tu.

Seul le soleil de l'été attire les vacanciers La réalité est bien là.

Campagne, chacun te protège à sa façon Cultiver, entretenir, fleurir, restaurer. Tout cela pour te rendre accueillante. Ta verdure est notre oxygène Notre vie y est sereine.

Bien sûr, la lutte contre ces idées révoltantes D'une certaine restructuration, voire disparition Dans le temps, sera éprouvante.

Campagne, gardons l'espoir Tu seras le refuge de nouvelles générations. Chère campagne, pour nous, gens d'ici Mille souvenirs de toi Resterons gravés dans notre mémoire.









Une poétesse sanépuisienne



- 1) Viandes prélevées entre les os du thorax.
- 2) Encerclai
- 3) De bonne heure Petit ruisseau Colère ancienne
- 4) Variété de pomme
- 5) Réfute en sens contraire L'or chimique
- 6) Variété de mandarine
- 7) Explosera
- 8) Note Ourlet de plat
- 9) Évitas Zéro
- 10) Étêtais La sienne

VERTICAL

- A) Interrompt
- B) C'est parfois un bon coup-après le tic
- C) Elles peuvent donner du lait S'est amusé
- D) Voie nationale Système musical
- E) Exister Possédé La sienne
- F) Justes valeurs des prix
- G) Alternative Protecteurs de mineurs
- H) Sélectionne Marcherai
- I) Entendre à l'anglaise Flottes
- I) Pose en sommeil École

	Α	В	C	D	Ε	F	G	Н	1	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Les bonnes recettes de Tante Luce

Le clafoutis poyaudin - Cerises 500 g - Lait 30 cl - Farine 100 g - Sucre 100 g - Beurre fondu 60 g - 1 pincée de sel

Versez la moitié du sucre sur les cerises et laissez macérer 30 minutes.

Blanchir au fouet les œufs cassés et l'autre moitié du sucre.

Ajouter la farine en l'incorporant en une fois.

Ajouter le beurre fondu refroidi et mélanger.

Détendre le mélange avec les 30 cl de lait.

Verser le mélange obtenu sur les cerises disposées dans un moule beurré et fariné.

Cuire au four à 180 °C pendant 40 minutes.



Informations pratiques



Mairie de Sainpuits (secrétariat) - Tél. 03 86 74 72 21

E-mail: mairie-sainpuits@wanadoo.fr - Internet: www.sainpuits.fr - If Mairie de Sainpuits

Pharmacies les plus proches —

Saint-Sauveur-en-Puisaye	03	86 45	54 36
Entrains-sur-Nohain	03	86 29	22 32
Étais-la-Sauvin	03	86 47	21 97
Thury	03	86 45	22 96

Pour connaître la pharmacie de garde17



Médecins –

Maison de la Santé (Saint-Sauveur)	03	86	44	41	60
Maison de la Santé (Saint-Amand)	03	86	39	18	88
Dr Alain Conseil (Entrains-sur-Nohain)	03	86	29	22	11



- Infirmières —

Étais-la-Sauvin	03 86 47 23 75
	ou 09 60 06 70 17



- Ambulances / Taxis ————

Champagnat (Étais-la-Sauvin)	03	86 4	7 20	61
Martin (Billy)	80	99 03	3 50	33
Ambulance taxis (Saint-Sauveur)	03	86 45	5 52	06
Taxi Treignyçois	03	86 45	5 57	50



Vétérinaires ——

Cabinets Vétérinaires

Place du Marché - Entrains-s-Nohain 03 86 29 28 44



Cliniques Vétérinaires

Av. du Général de Gaulle - Toucy 03 86 44 14 75 Rue du Faubourg de Vézelay - Varzy...... 03 86 29 44 67

Urgences vétérinaires 06 78 58 08 85

En semaine de 19h00 à 8h00 - Du samedi 17h00 au lundi 8h00

Clinique -

Clinique de Cosne-sur-Loire Pôle de Santé de Cosne-sur-Loire 8, rue Franc Nohain



Services d'urgence -

15 SAMU

17 Gendarmerie

Gendarmerie de Toucy 03 86 44 11 17

18 Pompiers

Urgences Sainpuits Denis Pouillot 06 75 59 06 69

- La Poste —

Point relais commerçant Bar Tabac Presse 2, rue de la Montagne LA POSTE

03 86 74 73 77

- ERDF —

Standard Toucy Urgences 09 72 67 50 89



- Syndicat des eaux -

03 86 44 01 42

– Aide aux personnes *—*

Association d'aide à domicile **UNA Puisaye Forterre** 03 86 74 67 25

- Ordures ménagères —

0 800 584 762